

Entre Savoie
& Dauphiné

L'AIN EN GUERRE

(1282-1355)



Financement :

Département de l'Ain

Coordination et production :

Laurence Paris et Catherine Penez,
service ressources patrimoniales et culturelles

Conseil scientifique :

Alain Kersuzan, centre interuniversitaire d'histoire
et d'archéologie médiévales
Jean-Philippe Perret, château des Allymes

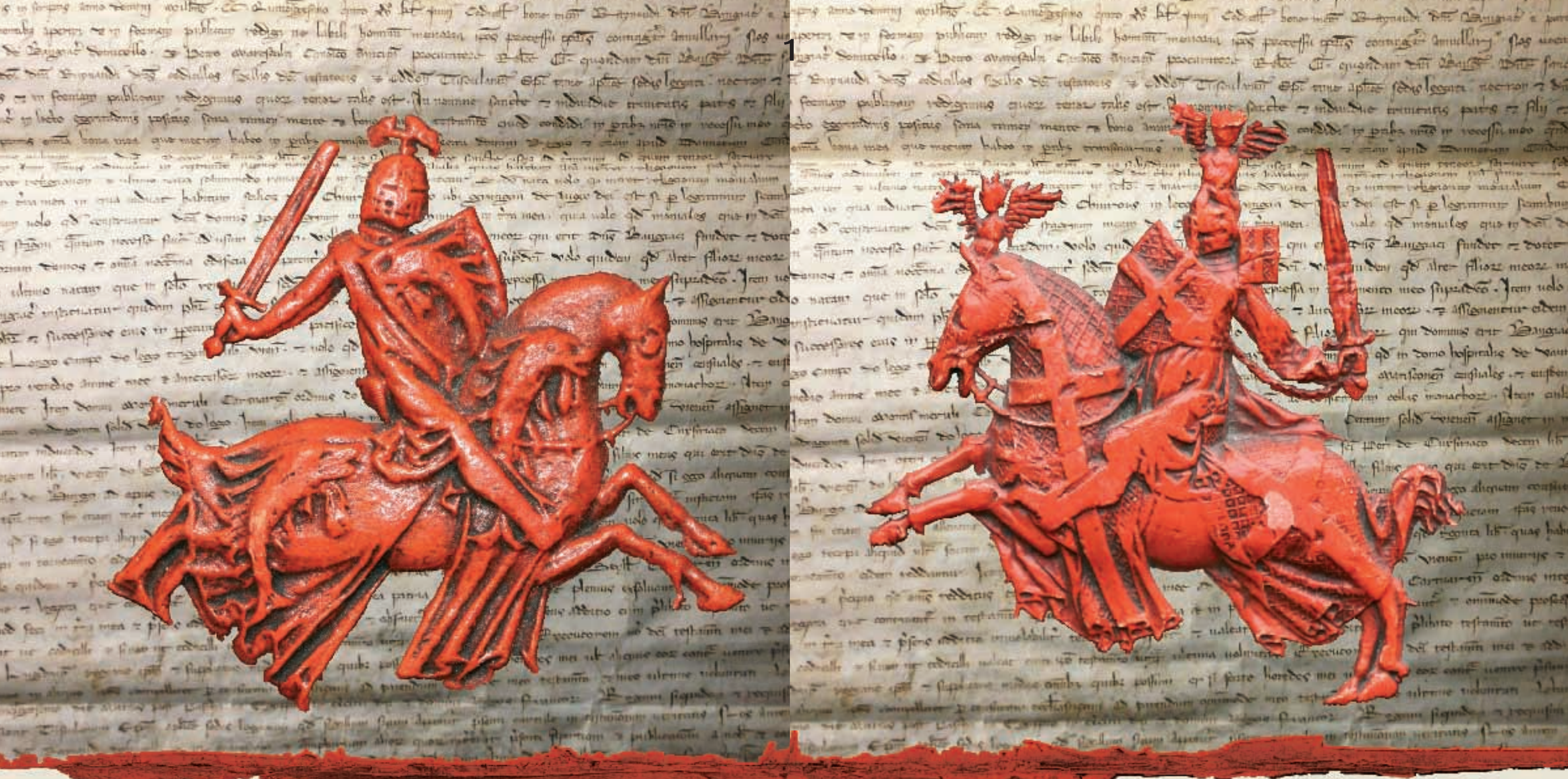
Création graphique - Impression

Christophe Gnila - Comimpress 01

Remerciements :

Patrice Petit-Roche
François Récamier



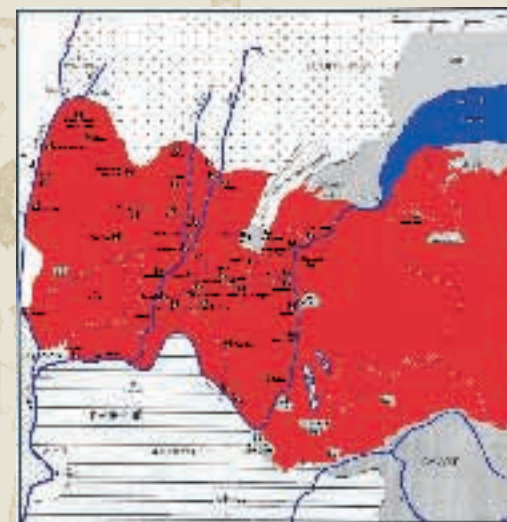


Une guerre de cent ans

La guerre entre le comté de Savoie et le Dauphiné de Viennois au tournant des XIII^e et XIV^e siècles est une guerre de cent ans régionale.

En vérité, les deux principautés s'affrontent depuis 1140 dans le nord Viennois et en Grésivaudan. Le conflit qui se rallume en 1282 est important car il implique des régions comme la Bresse qui, auparavant, échappaient au contrôle des deux rivaux et de leurs alliés.

Au terme de cette guerre, la Savoie s'affirme comme une puissance à cheval sur les Alpes, avec une organisation administrative pré moderne tandis que le Dauphiné, affaibli, devient une province française en 1349. Les limites occidentales du comté de Savoie fixées en Bresse, en Bugey et en Dombes correspondent quasiment à celles du département de l'Ain actuel.



Evolution des principautés et seigneuries
Cartes : A. Kersuzan



Bataille de Crécy 1346

Grandes Chroniques de France, British Library Cotton MS Nero E. II pt.2, f.152v

Les belligérants

Les comtes de Savoie

Ils sont présents en Valromey et dans le Bas Bugey depuis le début du XI^e siècle. En 1196, ils étendent leur domination territoriale vers l'ouest avec l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey. Ils ne cessent de grignoter des terres à leurs voisins par achats, mariages et surtout par la force. En 1272, quand Amédée V épouse Sybille de Bagé, l'héritière de la seigneurie de Bresse, ils prennent officiellement pied sur la rive droite de la Saône.

Ils ont pour alliés par mariage les ducs de Bourgogne et les sires de Beaujeu, vassaux pour les terres qu'ils possèdent en Bresse.



Sceau d'Amédée V de Savoie 1285-1323
Plâtre Château des Allymes d'après un sceau des Archives Nationales

Les dauphins de Viennois

Les sires de La Tour-du-Pin sont les principaux rivaux des comtes de Savoie dans ce qui est l'actuel département de l'Ain. Ils s'allient aux dauphins par mariage en 1273, lorsque Humbert de la Tour épouse Anne d'Albon. En devenant dauphin, son fief contribue à l'élargissement du Dauphiné et coupe les communications entre la Bresse et la Savoie, deux domaines du comte de Savoie. Cette nouvelle entrave est un élément déclencheur du conflit en 1282.

A leurs côtés on compte les sires de Gex, les sires de Chalon-Arly (Bresse louchannaise) ennemis de longue date des ducs et des comtes de Bourgogne, ainsi que les sires de Thoire-Villars et les comtes de Genève à qui les savoyards ont pris le contrôle de Genève.

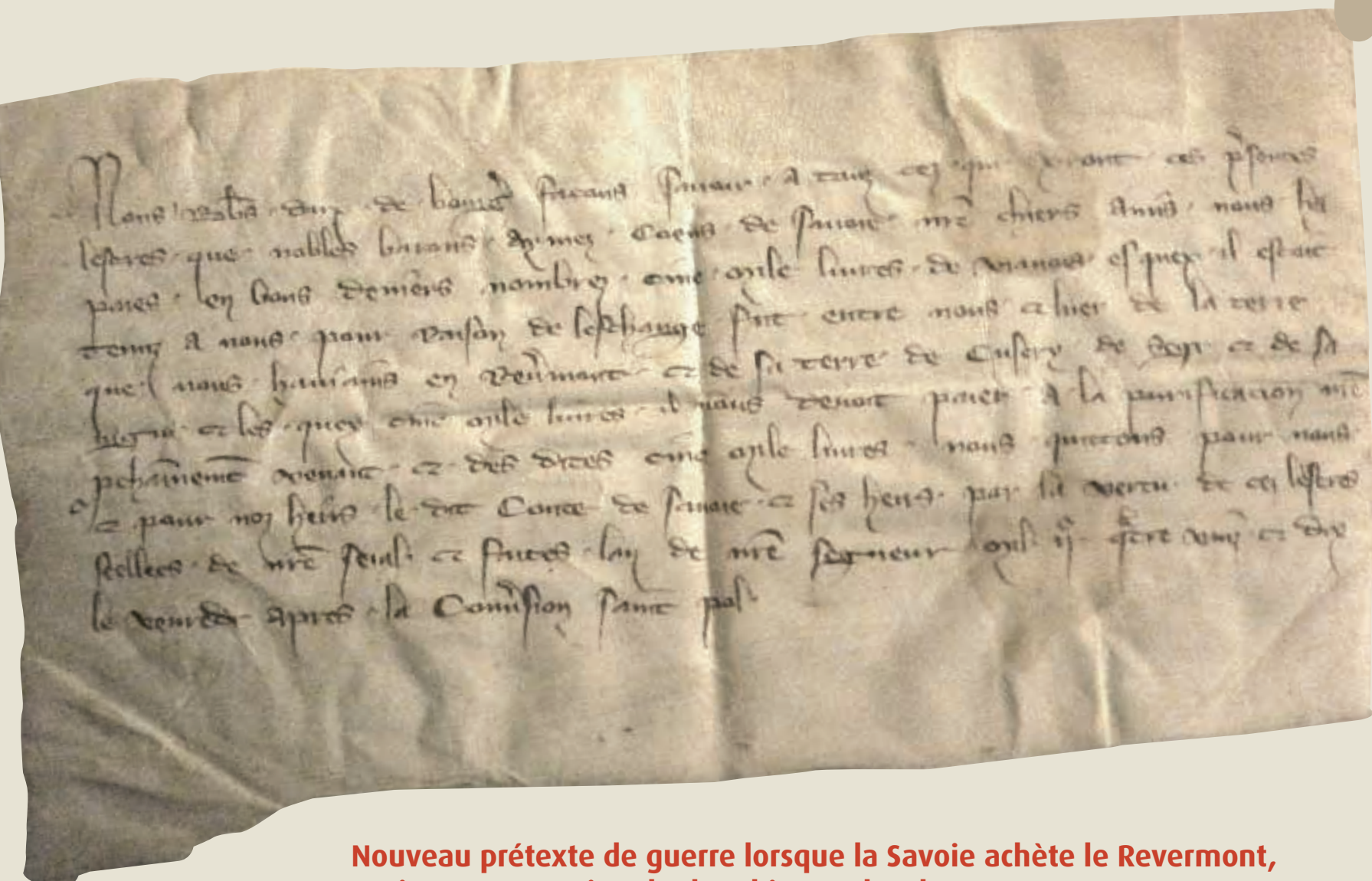
A ces puissants seigneurs s'ajoutent une multitude de petits barons qui durent de gré ou de force choisir un parti. Celui d'une relative liberté avec le dauphin dont l'administration et la fiscalité étaient peu développées ou les promesses d'une plus forte puissance à venir avec le comte de Savoie, mais au prix d'une soumission contraignante.



Carlin d'argent du dauphin Guigues VIII
CNG



Franc à cheval d'or du roi de France Jean II le Bon
Künker



Nouveau prétexte de guerre lorsque la Savoie achète le Revermont, ancienne possession du dauphin, au duc de Bourgogne en 1289. Quittance du duc de Bourgogne pour la livraison de trois villes en paiement de l'achat du Revermont

AST Bourgogne - Paquet 1, n° 15, janvier 1290

Le Revermont est vendu pour 8000 livres plus la livraison de trois villes : Cuisery, Sagy et Savigny aux confins nord de la Bresse. Ces villes sont un sujet de discorde entre le duc et le comte.

Nous Robert, duc de Bourgogne facons savoir a touz cez qui veront ces presentes / lestres que nobles barons, ayez coens de Savoie notre chers amis nous ha / paies en bons deniers nombrez cinc mile livres de Vianois es quey il estait / tenuz a nous pour raison de leschange fait entre nous et luer de la terre / que nous haivions en Revermont et de sa terre de Cusery de Segi et de / Savigni et les quey cinc mile livres il nous devoit paier a la purification Marie / prochainement venant et des dites cinc mile livres nous quittons pour nous / et pour nous heirs le dit conte de Savoie et ses heirs par la vertu de cez lestres / scelles de notre seial et faites lan de notre segneur mil II^o quatre vinz et dix / le vendredi après la conversion saint Pol.

Traduction : A. Kersuzan



Comté de Savoie



Duché de Bourgogne



Baronnies de Beaujeu



Dauphiné*

*Seul le Dauphiné reste à part, titre très particulier



Baronnies de Gex



Baronnies de Chalon-Arly



Baronnies de Thoire-Villars



Comté de Genève



Baronnies de La Tour du Pin

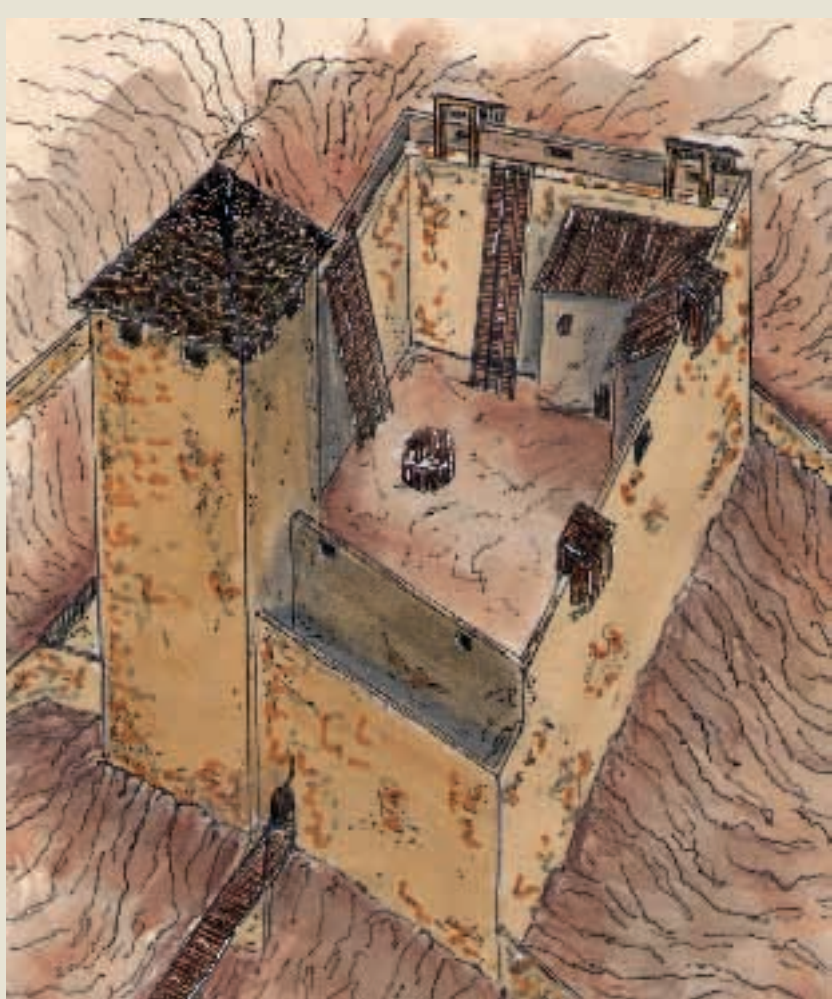


Entre marches et bâties, les territoires disputés

Au Moyen Âge, les seigneuries ne sont pas séparées par des frontières mais par des « marches ». Ce sont des zones de pénétration ou de confrontation, fluctuantes, incertaines et toujours remises en cause. Larges de cinq à quinze kilomètres, on trouve par exemple ces terres « vacantes » entre la Savoie et les Thoire-Villars aux environs de Cerdon et Poncin, et également entre la Savoie et le Dauphiné entre le Rhône et le Valromey. Les princes tentent de se les approprier par un lent mais inexorable grignotage qu'ils marquent par la construction de bâties.

Ces fortifications sont d'abord construites en terre et en bois parce que rapidement mises en œuvre, peu onéreuses et facilement réparables. Les constructions de ces fortins se succèdent pour marquer le contrôle du territoire par chacun des belligérants le long de la zone de conflit entre Savoie et Dauphiné : 1283, Saint-Denis (Dauphiné), 1305, Luisandre (Savoie) et Les Allymes (Dauphiné), 1308, Montcurnil (Savoie), 1322, Saint-Maurice-de-Rémens (sire de La Palud, Dauphiné), 1324, bâties de Gironville et de Vieu-sous-Varey (Savoie), 1330, Saint-Maurice-de-Gourdans (Beaujeu), 1343, bâtie de Rémens à Château-Gaillard (Savoie).

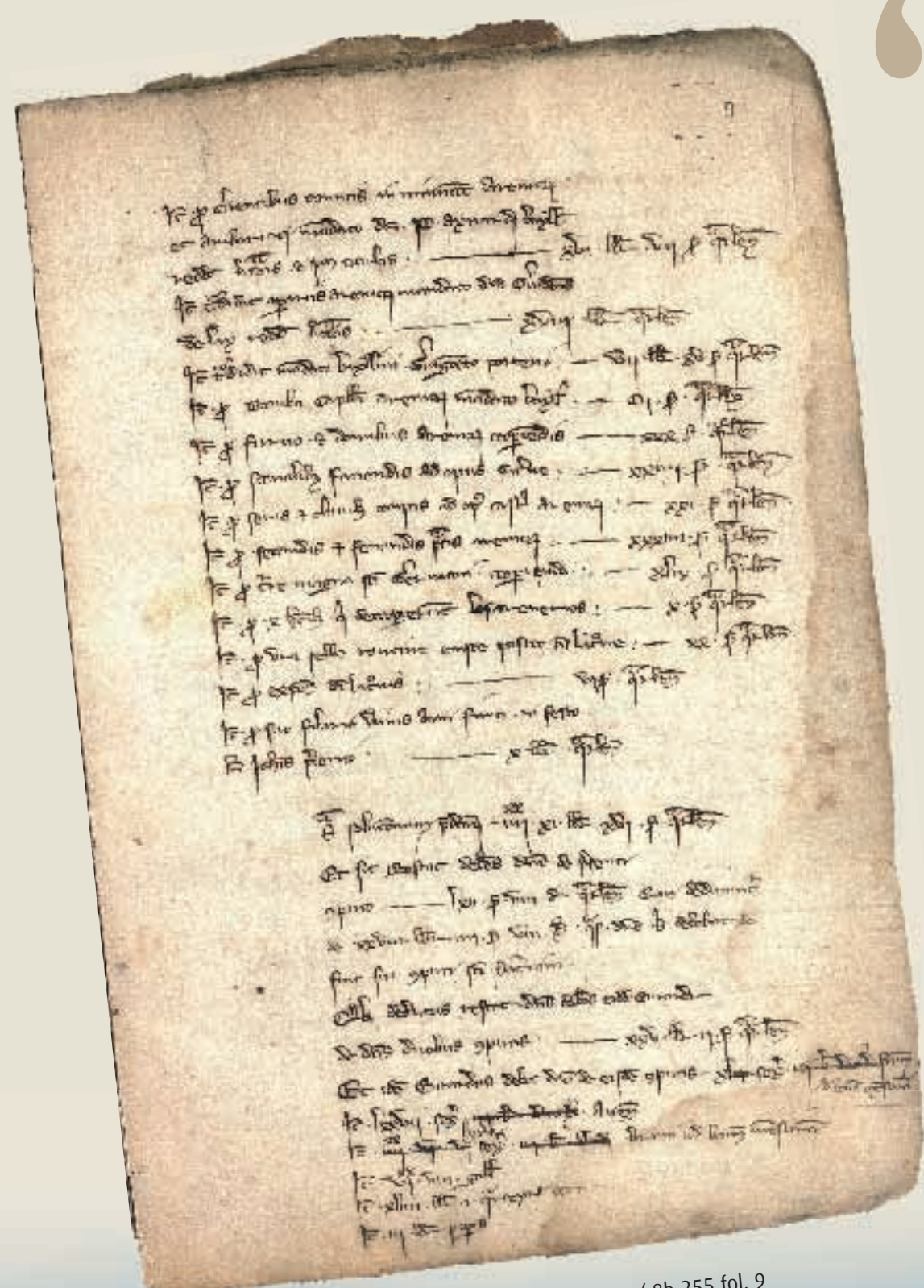
Devant leur importance stratégique du point de vue militaire, territorial et politique, et face à la fragilité de leurs structures architecturales, Luisandre et les Allymes sont reconstruites en pierre à partir de 1312, Saint-Denis en 1326.



Dessin de la bâtie de Luisandre



La bâtie de Saint-Denis-en-Bugey



Archives Départementales de l'Isère / 8b 255 fol. 9

“

Compte de construction des Allymes, 1312-1313.

De même, pour les clients tenus en garnisons aux Allymes et à Ambérieu sur ordre du seigneur Pierre Aynard, bailli dont il rend les lettres et les comptes détaillés : 16 livres, 7 sous carlin.

De même, il a donné aux ouvriers des Allymes, sur ordre du seigneur Guy de Lay dont il rend les lettres : 18 livres carlin.

De même, il a versé au portier Guigonet, sur ordre du bailli : 7 livres, 15 sous carlin.

De même, pour une robe au chapelain des Allymes, sur ordre du bailli : 102 sous carlin.

De même, pour couvrir le four et les maisons des Allymes : 30 sous carlin.

De même, pour faire les canaux à l'usage de la citerne : 24 sous carlin.

De même, pour les serrures et les clés achetées pour l'usage du château des Allymes : 21 sous carlin.

De même, pour les fauches et les fenaisons des prés des Allymes : 34 sous carlin.

De même, pour couvrir la grande tour de Saint-Germain : 49 sous carlin.

De même, pour 10 hommes qui ont découvert les sablières : 10 sous carlin.

De même, pour la peau d'une roncine achetée pour y mettre un voleur : 20 sous carlin.

De même, pour les dépenses dudit voleur : 6 sous carlin.

De même, pour son salaire d'une année, terminée à la saint Jean dernière : 10 livres carlin.

Traduction : A. Kersuzan

Château des Allymes

Photo : Granck Faipot



Provocations et vengeances : les chevauchées

L'essentiel des opérations guerrières médiévales consiste à ravager le domaine de son rival. C'est le principe de la chevauchée, la *cavalcata* dans le latin des textes.

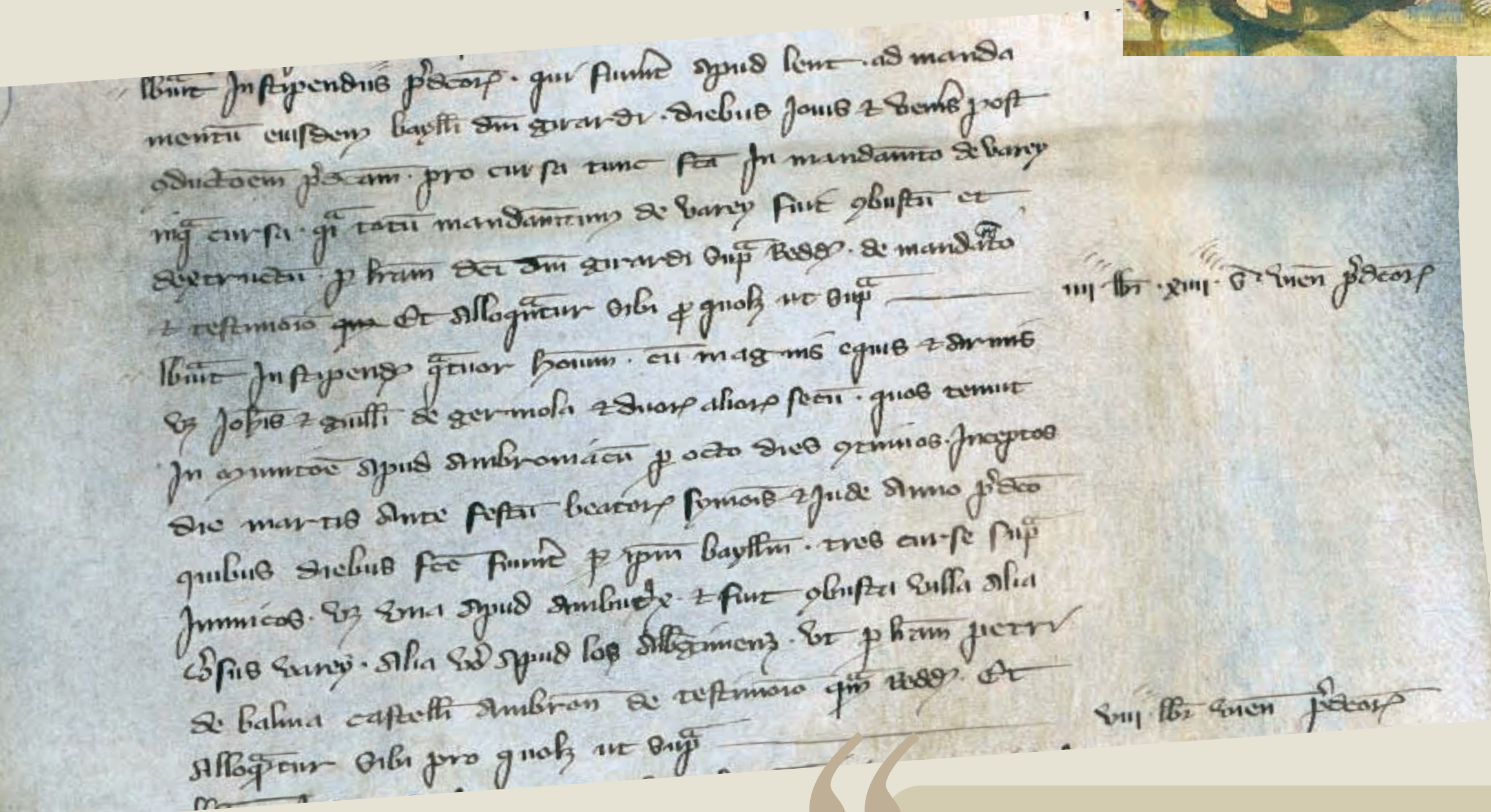
Des troupes de chevaliers, d'écuyers, de sergents se regroupent en lieu et date fixés sur ordre du bailli. Au petit matin, elles s'abattent sur les villages qu'elles pillent et brûlent. Les hommes d'armes violent, massacrent ou rançonnent les populations. Dans les grandes chevauchées, ils emportent le bétail, les sacs de grains, les meubles, le fer des outils, les charrois des marchands. Ils saccagent les vignes et détruisent fours, moulins et chaussées des étangs.

En 1332, Hugues de Genève, capitaine belliqueux de la ligue anti-savojarde, pille la plaine de l'Ain entre Gex et Dauphiné, équipé de chariots pour transporter butin et otages. Lors d'une autre chevauchée qu'il mène en 1352, Pont-d'Ain, Ambronay, les deux bourgs de Saint-Germain-d'Ambérieu et les Allymes sont brûlés. Il est poursuivi jusqu'aux Abrêts où ses troupes sont défaites en 1354.

Ces expéditions entraînent des opérations punitives et vengeresses dans lesquelles se commettent les mêmes abominations. Même si l'Église condamne ces pratiques impies de la chevalerie, cette forme de guerre est tenue pour normale et légitime. Elle est si efficace et lucrative que son principe, originellement limité et ponctuel, devient un fléau permanent et général au XIV^e siècle.



Tenture de l'Apocalypse
La myriade des cavaliers,
Château d'Angers,
fin du XIV^e siècle



Témoignage d'une chevauchée savoyarde en 1330

Compte de Châtellenie de Saint-Germain
Archives départementales Côte d'Or B9585 / Peau 9

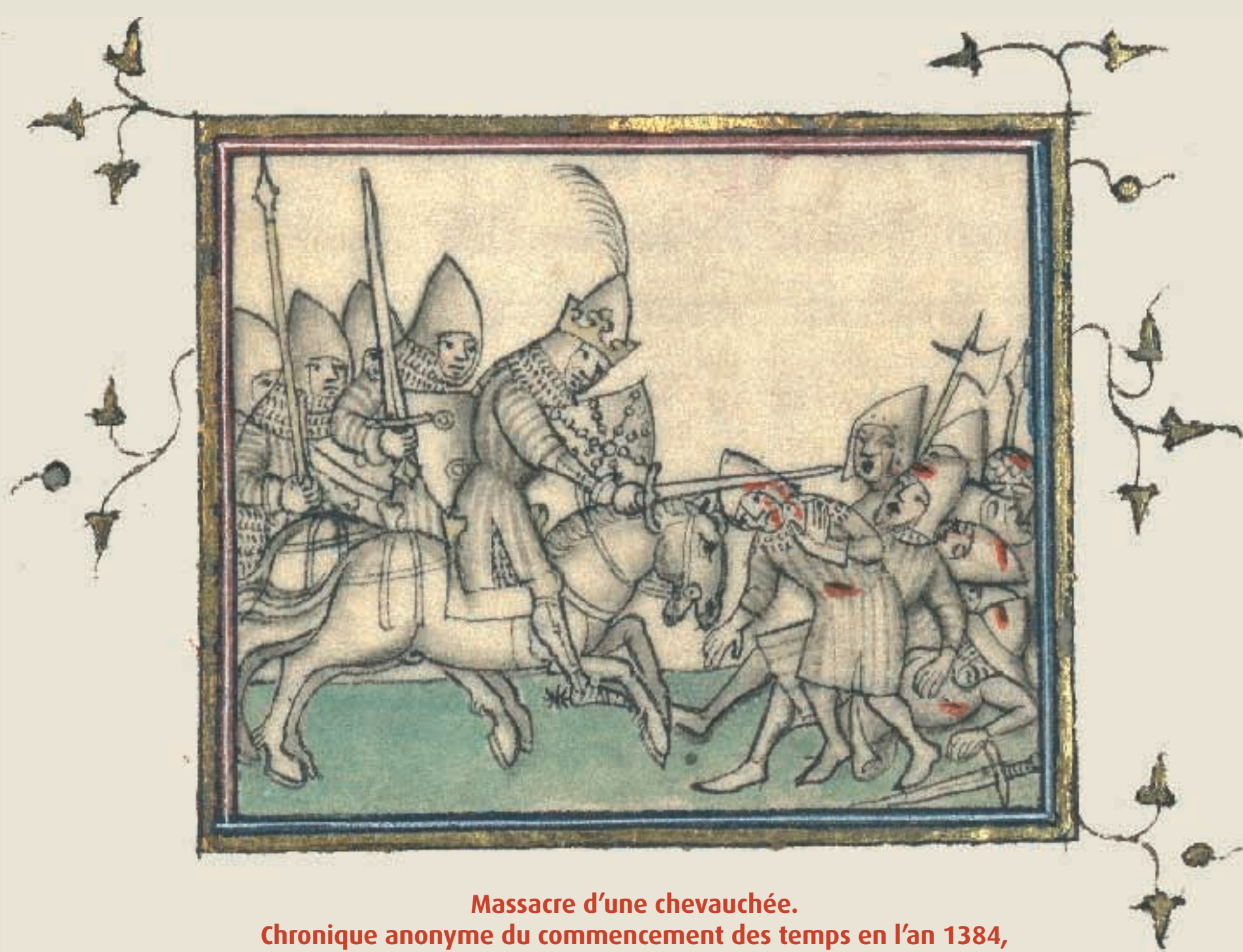
Chevauchées

[...]

Il a payé pour les gages des susdits qui furent à Lent, au mandement du même Girard, bailli du seigneur, les jeudi et vendredi après la susdite escorte pour une course faite alors dans le mandement de Varey, par laquelle course la presque totalité du mandement de Varey fut brûlé et détruit, selon la lettre d'ordre et d'attestation dudit seigneur Girard, rendue plus haut et il lui est alloué pour chacun, comme plus haut : 4 livres, 14 sous des susdits viennois.

Il a payé pour les gages de quatre hommes avec de grands chevaux et en armes, c'est-à-dire Jean et Guillaume de Germola et deux autres qu'ils ont tenus avec eux à la défense d'Ambronay pendant huit jours continus, commencés le mardi avant la fête des saints Simon et Jude de l'année susdite lesquels jours, trois courses furent faites par le même bailli contre les ennemis, c'est-à-dire une à Ambrutrix où la ville fut brûlée, une autre vers Varey et une autre aux Abergements, selon la lettre d'attestation de Pierre de La Balme, châtelain d'Ambronay qu'il rend et il lui est alloué pour chacun comme plus haut : 8 livres des susdits viennois.

Traduction : A. Kersuzan



Massacre d'une chevauchée.
Chronique anonyme du commencement des temps en l'an 1384,
© Bibliothèque municipale de Besançon MS 677

Les sièges de places fortes

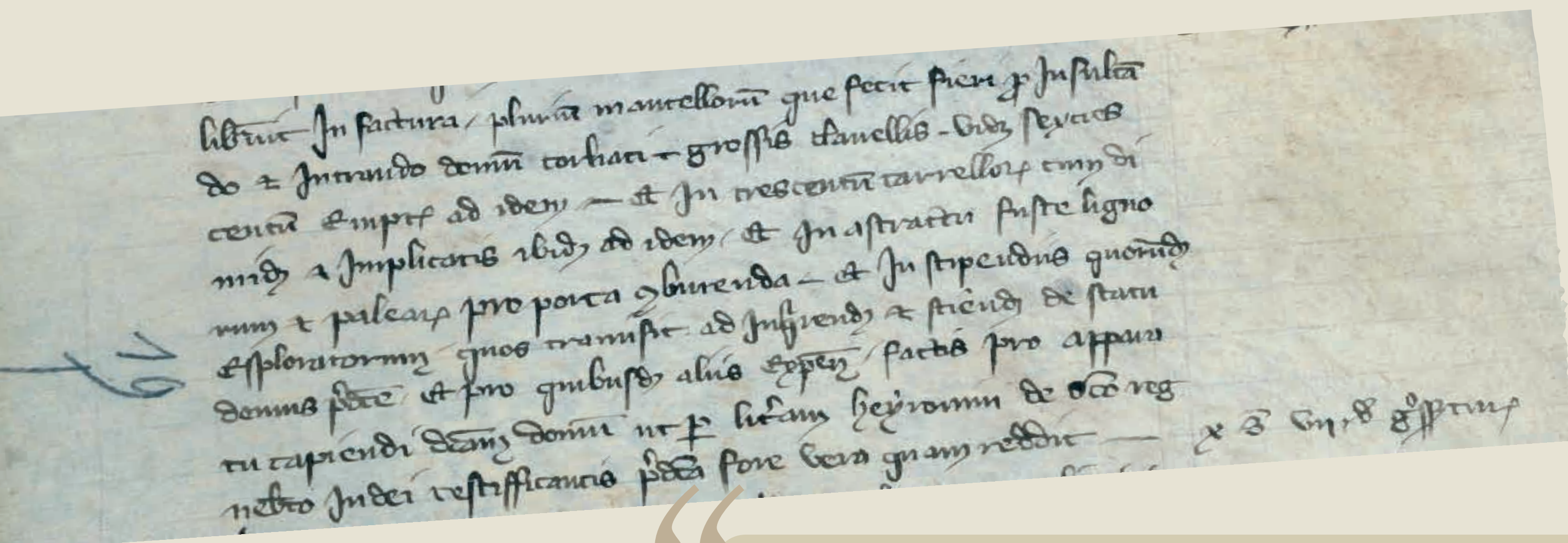
Aux grandes et petites chevauchées sont associés des sièges de places fortes (châteaux et villes). La prise d'une fortification suivie de son contrôle ou de sa destruction permet de retirer un centre de pouvoir politique et économique à son ennemi.

Dans un premier temps des espions repèrent les faiblesses de la place pour organiser l'attaque à venir. Ensuite, des groupes d'hommes en armes bloquent tous les passages aux alentours du château pour interdire secours et ravitaillement. Parfois, comme à Varey en 1325, de longs et larges fossés sont creusés en travers de la plaine pour l'isoler. Des engins d'artillerie sont acheminés en pièces détachées ainsi que des convois d'armes de traits et de munitions. Finalement, après plusieurs jours de bombardements, les attaques se font conjointement sur plusieurs points détruits des murailles.



Rechargement d'un trébuchet
Royal Library 16 g VI f 388

Lors du conflit delphino-savoyard, de nombreux sièges de châteaux nous sont connus par les préparatifs qu'ils ont suscités et l'organisation de leur défense ultérieure : le château de Saint-Germain est assiégé et pris deux fois en 1283 et 1321. Le château de Varey attaqué en 1325 est dégagé par l'armée de secours dauphinoise. Le château de la Corbière, au Pays de Gex, est assiégé en 1325 et 1330. La maison forte de Corlier et le château de Saint-Martin-du-Frêne sont pris à quelques jours d'intervalles en 1330. Le château de Montdidier est pris en 1330.



Compte châtelain de Saint-Germain, 1330
Archives départementales Côte d'Or, 21 B9582 0031

Le siège de Corlier

Il a payé pour plusieurs mantelets qu'il fit renforcer avec de gros clous pour attaquer et entrer dans la maison de Corlier, c'est à dire six cents achetés pour cela et pour quatre cent cinquante carreaux utilisés là-bas pour cela et pour porter les fagots et la paille pour brûler la porte et pour les gages d'un certain nombre d'espions qu'il a envoyé pour enquêter et connaître l'état de la susdite maison et pour certaines autres dépenses faites pour les préparatifs de prise de cette maison, selon la lettre d'Aaron, Juif de Saint-Rambert, d'autre part déjà attestée, qu'il rend : 10 sous, 7 deniers de gros tournois.

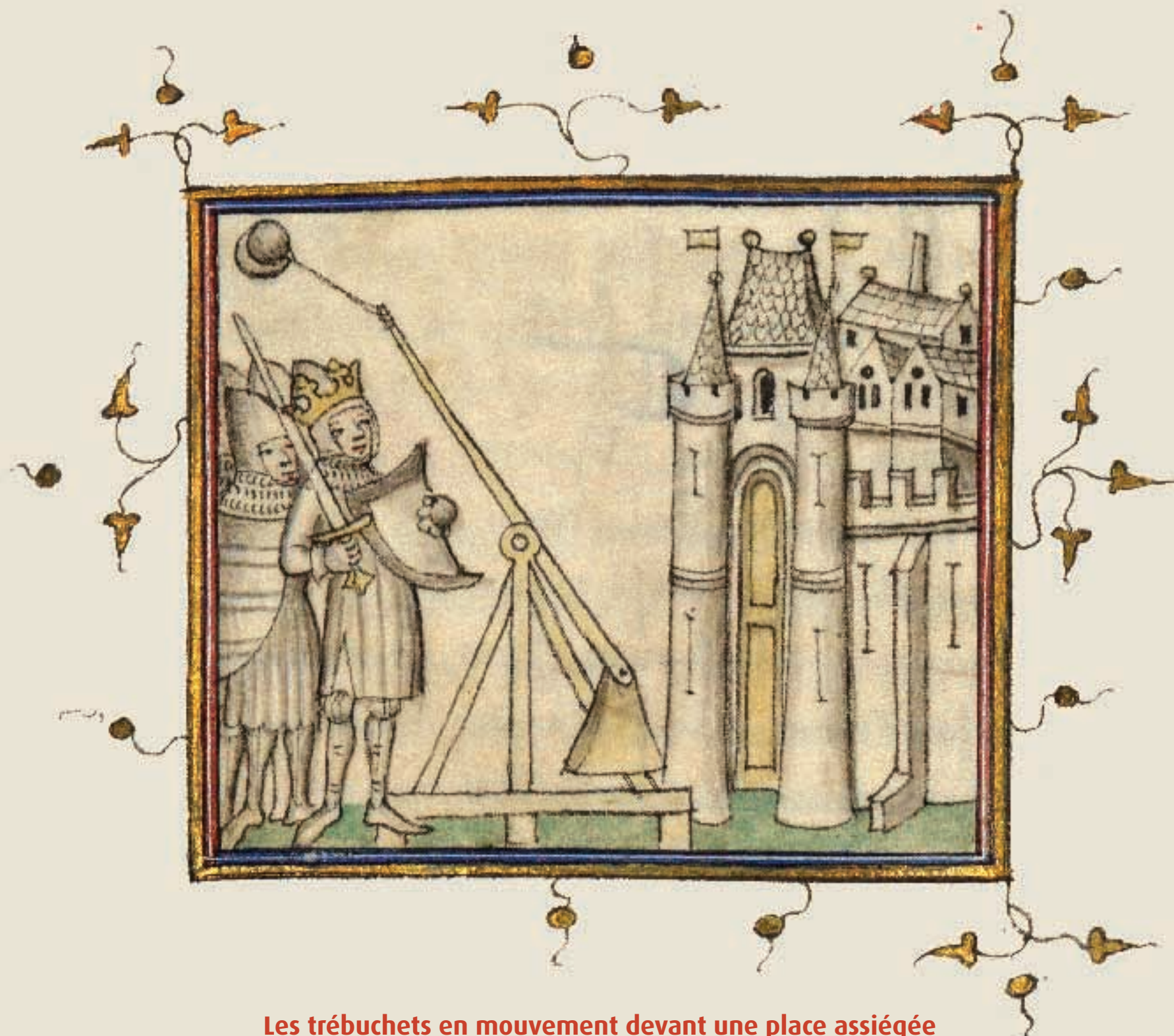
[...]

Il a payé pour les gages des susdits 18 hommes en armes et Pascalet de Rougemont, Jean Clavel, Jean Ruffi, Guillaume Pugin et Hugues Masuir de Saint-Rambert avec coursiers et armes que manda ledit bailli lorsqu'il prit ladite maison de Corlier et ils restèrent ensemble ici pendant trois jours de suite pour garder et interdire l'accès à cette maison et ils passèrent la nuit à Aranc : 13 livres, 19 sous de viennois de Lyon.

Traduction : A. Kersuzan



Siège du château de Saint-Germain
Photomontage P. Petit-Roche



Les trébuchets en mouvement devant une place assiégée
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 677

Les batailles

opérations inévitables



Bataille de Bouvines. Bible de Louis IX
Morgans Library New York M 638

Les états en guerre tentent d'éviter les rencontres sur le champ. L'absence de batailles décisives explique ces guerres interminables. Ce n'est que lorsqu'une grande chevauchée ou une armée de siège est aculée que le conflit se règle sur le terrain. La bataille de Varey, en 1325, n'est pas la rencontre de deux armées en marche l'une contre l'autre, mais le choc d'une armée de siège contre une armée de secours. La bataille des Abrêts, en 1354, est la rencontre de deux grandes chevauchées.

Une bataille est un passage à l'acte, une première procédure vers une paix locale et temporaire et s'apparente à une ordalie (jugement de Dieu). Conçue par les belligérants comme l'événement majeur d'une campagne, la bataille est l'objet de toutes les craintes de prise ou de mort, mais aussi des attentes de rançon et des espérances de gloire personnelle.



Scène de bataille
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 677



Les hommes en armes

Les deux princes entraînent dans la guerre leurs vassaux, leurs alliés. Tous sont tenus de répondre à l'appel (semons) avec le type de cheval et d'armes que le contrat vassalique a établi en fonction du fief octroyé. Lors du regroupement, le châtelain ou le bailli vérifie les équipements et fixe une valeur devant servir à leur remboursement en cas de perte.

Les princes utilisent aussi les contingents des villes et des bourgs (clients) qui doivent effectuer annuellement et gratuitement un certain nombre de jours de service militaire. Au-delà du temps et de la distance convenus, ils reçoivent une solde quotidienne en rapport avec leur rang social, le type d'armes qu'ils sont tenu d'avoir et, pour les nobles, le cheval qu'ils montent.



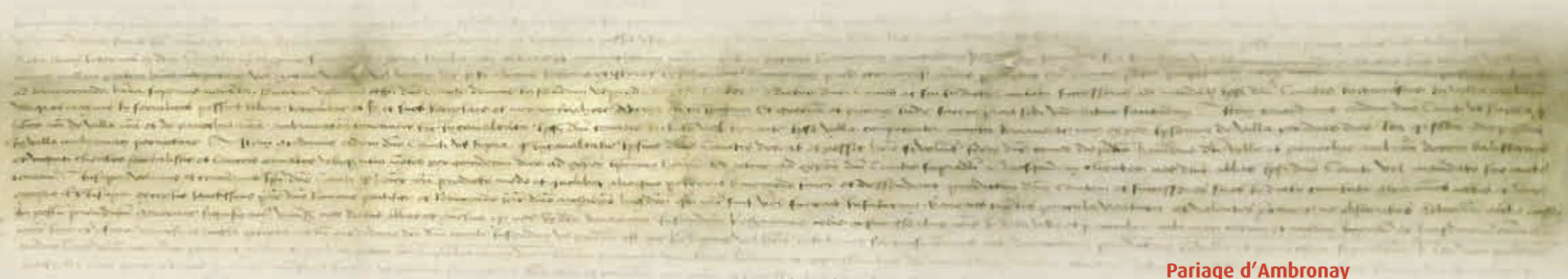
Peinture murale, fin XIV^e siècle
Eglise de Saint-Oyen à Meillonas
Département de l'Ain, C. Penez



Bataille d'Azincourt en 1415
Ecole anglaise du XV^e siècle

Les défections sont nombreuses au point que beaucoup de troupes de chevauchées et d'armées de secours ne peuvent être constituées. Des amendes sévères sont infligées à ceux qui ne respectent pas leurs devoirs vassaliques, mais cette parade semble avoir été assez inefficace.

En 1321, l'armée dauphinoise regroupée à Crémieu et La Balme pour tenter de débloquent le château de Saint-Germain assiégé par les Savoyards subit les défections des hommes du Briançonnais et des régions lointaines censés leur porter secours.



Pariage d'Ambroney
Archives départementales de l'Ain H 89

Les obligations militaires des habitants d'Ambroney

De même, nous avons concédé, comme plus haut, au même seigneur comte que nos hommes de notre ville et de notre paroisse d'Ambroney soient tenus d'aller en tout ou en partie à la chevauchée du seigneur comte pourvu que la ville reste convenablement garnie, aux propres frais de ceux de la ville, pour deux jours dans la mesure où le second jour ils puissent dormir dans la ville d'Ambroney.

De même, nous avons concédé, comme plus haut, au même seigneur comte que dans la chevauchée de ce seigneur comte, que le seigneur comte doive et puisse avoir quand il voudra sur nos susdits hommes de la susdite ville susnommée Ambroney, dix arbalétriers et vingt clients en armure de fer, arbalètes et lances partout en deçà des monts à leurs frais durant quinze jours et ensuite aux frais du susdit seigneur comte mis à part les clients que ledit abbé ne tint pas à envoyer au seigneur comte ou à son ordre.

Ban de condamnations pour les absences à une chevauchée du Comte de Savoie, 1308

Total des bans de condamnations du juge, déduits 17 sous, 6 deniers de viennois pour la part du châtelain percevant 2 sous par livre sur les bans des condamnations du juge pour lesquelles il n'y eut pas de rémission par le seigneur : 12 livres, 7 sous, 6 deniers de viennois

Il a reçu de Guillemet Chipat de Vernoux qui ne fut pas à la chevauchée du seigneur à Châtillon quand ils firent une course à Ambérieu cette année : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Rufius Boisson pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Jean et Pierre Juglaret pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Jeannet Chapotin pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Peronet Pillier pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Bernard de Bondier pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Jeannet Maquer pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Jeannet Milliard pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu du nommé Pasquorel pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Jeannet le fils de Laporte pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu d'André Bedel pour la même chose : 10 sous de viennois.

Il a reçu de Gauthier de Lali pour la même chose : 10 sous de viennois.

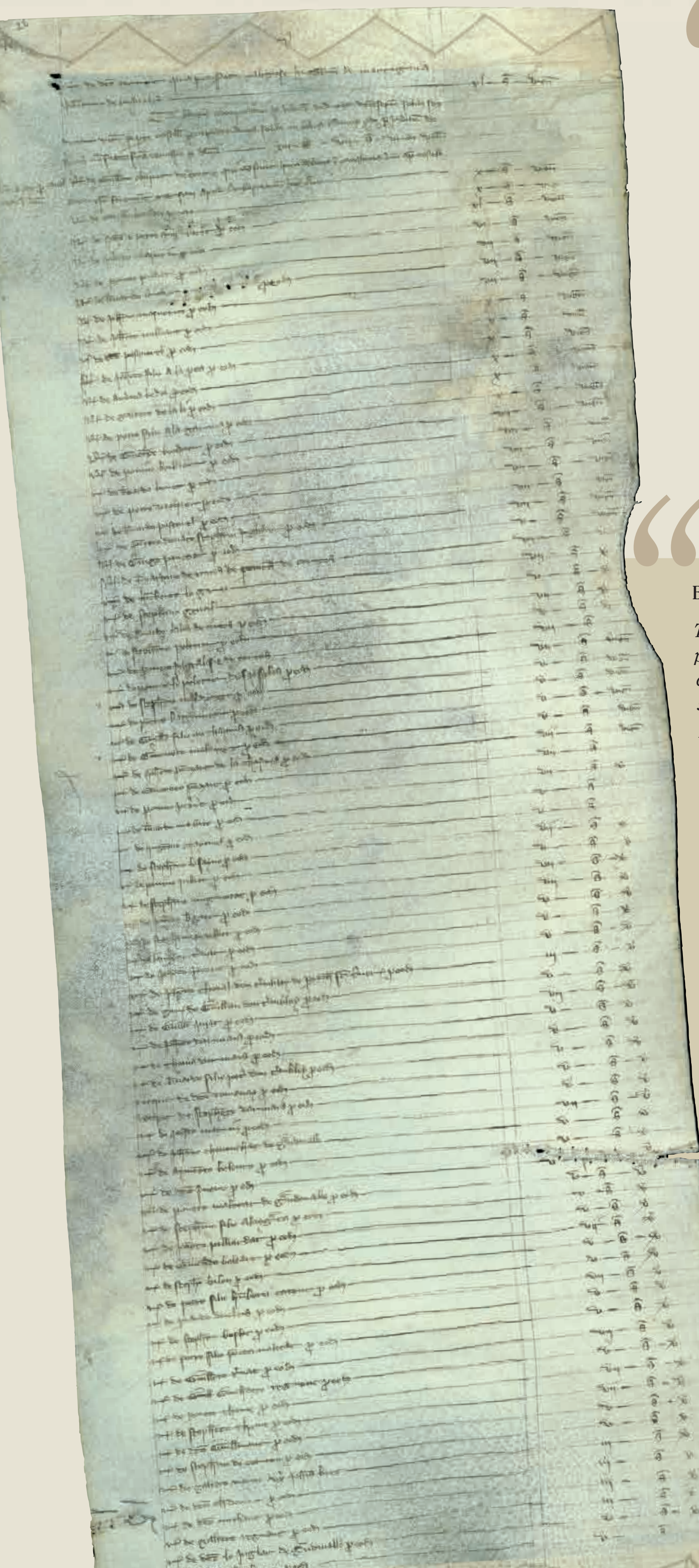
Il a reçu de Pierre le fils de Lagarme pour la même chose : 10 sous de viennois.

... Il y a au total 145 condamnations

Traduction : A. Kersuzan

Ban de condamnations pour les chevauchées du seigneur

Comte de Châtellenie de Saint-Trivier-de-Courtes, Archives départementales Côte d'Or, B9948 0026





Pillage d'une ville. Chroniques de Froissart, XV^e siècle
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 865

“ Il vaut mieux mourir que de laidement vivre. ”

Au Moyen Âge, la guerre n'est pas un péché pourvu qu'elle soit au service de la chose publique. Seuls certains actes sont répréhensibles, encore que leur iniquité retombe alors sur le seul roi ou prince qui en est le commanditaire. Les princes pensent toujours être dans leur droit, puisqu'ils ne font que défendre ou récupérer leurs biens injustement spoliés. De ce fait, il y a une sorte d'immunité générale ouvrant à toutes les pratiques et à toutes les espérances dont les limites sont bien floues et relatives.

Prouesse physique et témérité sont les valeurs partagées par les membres de l'aristocratie militaire. Tout acte de lâcheté, comme la fuite, induit un grave déshonneur. Il n'y a pas de véritable sanction, mais la déconsidération de ses compagnons d'armes est en elle-même une peine terriblement sévère.



La peur n'est pas étrangère au chevalier. Elle fait partie de son quotidien, mais il doit la surmonter au nom de son statut social et de son existence même. S'il est fait prisonnier ou qu'il meure au combat son honneur s'en trouve renforcé.

Chevaliers en fuite
Bible de Maciejowski, Morgan Library New York, M 638



Chroniques de Saint-Denis
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 863



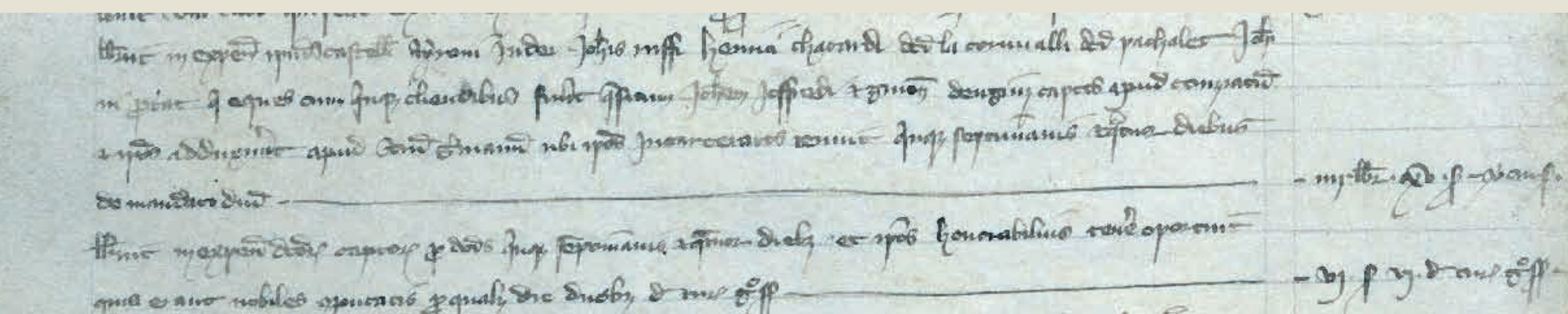
Butin de guerre

Bible de Maciejowski, Morgan Library New York, fol 27

La rançon comme butin de guerre

A l'origine la rançon est une offre proposée par les vaincus pour inciter leur vainqueur à ne pas les mettre à mort ni les réduire en esclavage. À partir du XII^e siècle, la rançon est devenue, pour tous les seigneurs, un moyen de s'enrichir. Toutefois certains prix exorbitants empêchent ou retardent beaucoup la libération du prisonnier. Pris à la bataille de Varey par les troupes dauphinoises, le sire de Beaujeu reste détenu deux ans à Saint-Vallier (Drôme) et le comte de Bourgogne neuf ans à Valence.

Le paiement de ces rançons entraîne la ruine des petits seigneurs qui n'ont d'autre choix que de retourner à la guerre en espérant un retour victorieux. La guerre devient pour eux une nécessité économique et vitale. Ainsi certaines attaques ont pu être le fait de petits vassaux dont les actions désespérées pouvaient remettre parfois en cause les décisions des grands princes.



Comte de châellenie de Saint-Germain, 1329

Archives Départementales Côte d'Or, B 9582 (8), peau 27



Chevaliers en fuite et prisonniers (détail)

Bible de Maciejowski Morgan Library New York M 638

“

Dépenses pour les captifs

Il a payé pour ses dépenses de châtelain, du Juif Aaron, de Jean Ruffi, d'Henri Chatard, du nommé La Cornu, du nommé Pascal, de Jean Protat qui, à cheval, avec cinq clients furent à chercher Jean et Guionet Denginz pris à Conzieu et il les a conduits à Saint-Germain où il les a tenus enfermés pendant cinq semaines et quatre jours sur ordre du seigneur : 4 livres, 15 sous de viennois courants.

Il a payé pour les dépenses desdits captifs pendant lesdites cinq semaines et quatre jours et il convenait de les tenir honorablement parce qu'ils étaient nobles, on a compté pour chaque jour, 2 deniers de gros tournois : 6 sous, 6 deniers de gros tournois.

Traduction : A. Kersuzan



Scène de pillage

Bibliothèque municipale de Besançon, MS 863



Serment. Romans de la table ronde, vers 1380. Tristan de Léonois
BNF MS français 343 fol 7 r.

Les trêves

Au cours des 73 ans que dure la dernière partie de la guerre entre le comté de Savoie et le Dauphiné, plusieurs trêves sont établies. Elles ne sont que locales et n'incluent jamais la totalité des territoires des deux principautés, ni celle de leurs vassaux.

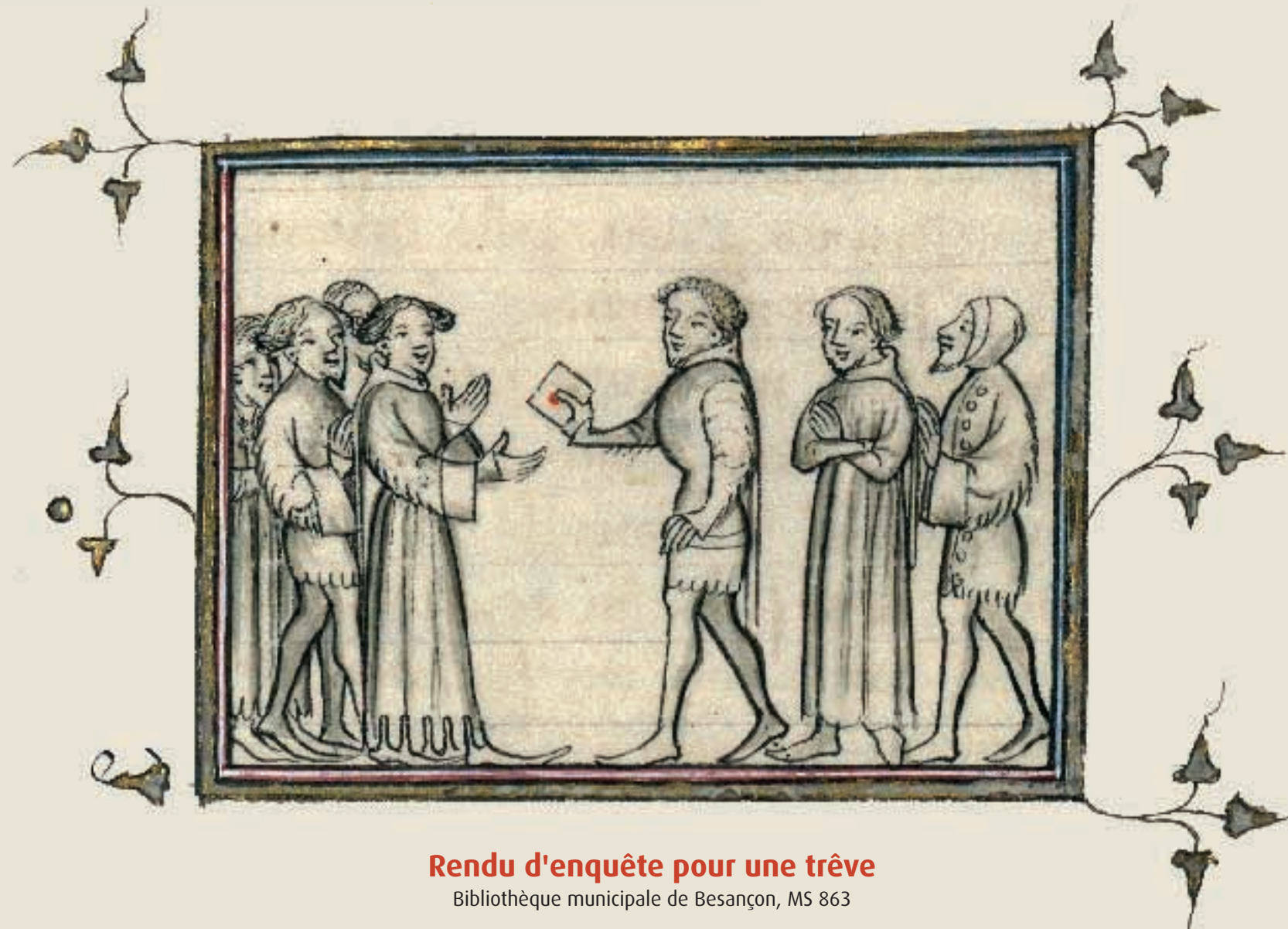
Philippe IV le Bel, Philippe VI de Valois puis son fils Jean II le Bon s'impliquent dans la politique et la guerre entre Savoie et Dauphiné. Comme le Dauphiné et la Savoie se trouvent en terres d'Empire, les rois de France bénéficient d'une relative neutralité et impartialité, même si leur objectif est de s'emparer d'une part du pouvoir des deux principautés.

Pour garantir le respect et le succès des négociations, des châteaux sont remis en gages. Ainsi, selon cette règle, en 1329, Philippe VI demande au comte de Savoie et au dauphin de lui livrer chacun un château ; tous deux donnent en gage le château de Saint-Germain, contestant les droits de propriété de l'autre. Face à l'insistance royale, le dauphin assiège et prend le château savoyard de Montrevel (en Bresse) et le propose comme gage. De ce fait, la trêve échoue et la médiation royale prend fin.

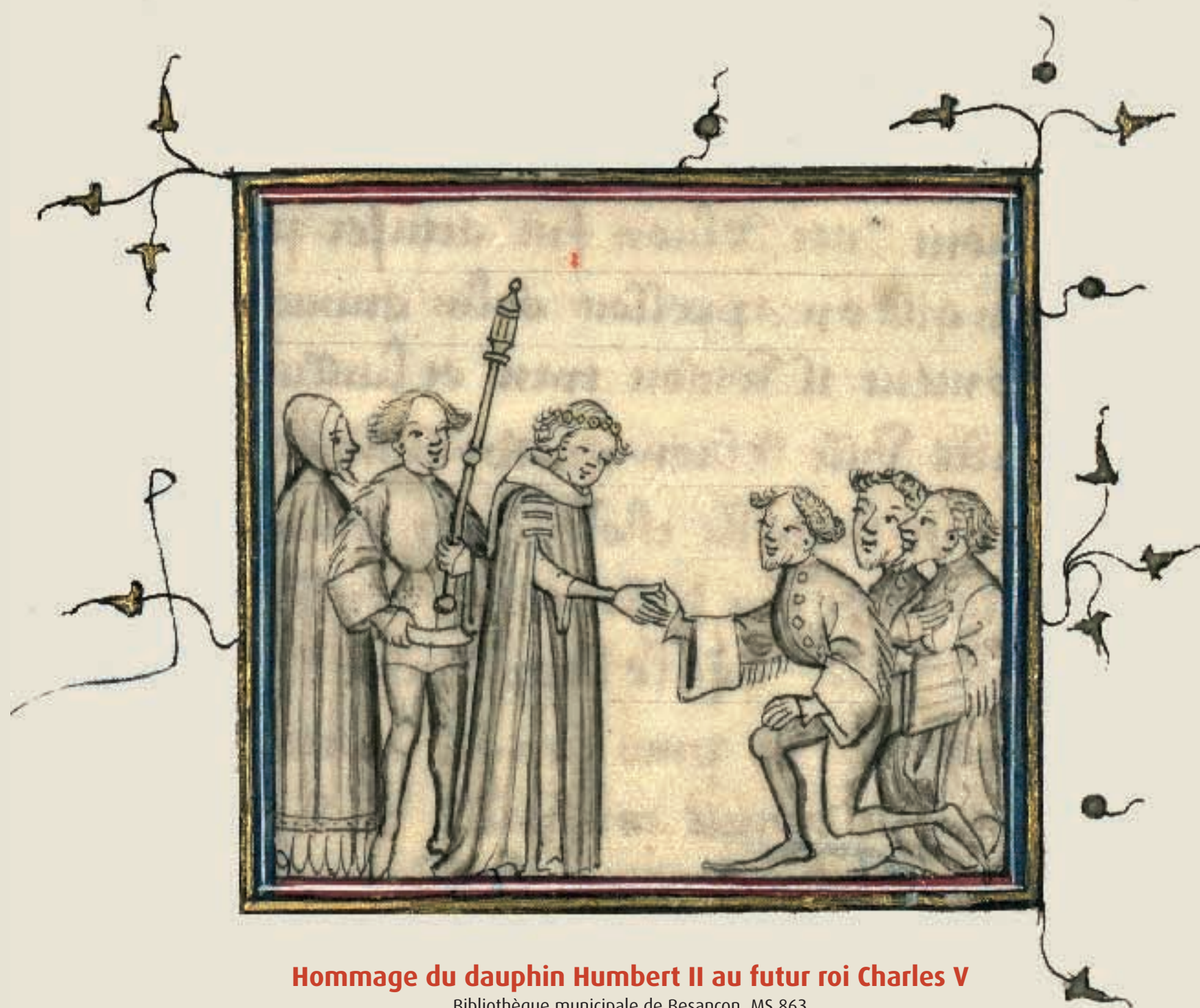
Les papes d'Avignon interviennent également en menaçant les deux princes de sanctions spirituelles et en faisant excommunier certains de leurs vassaux. Ils parviennent ainsi à établir ou prolonger certaines trêves. Le pape Jean XXII obtient *in extremis* une prolongation de six mois à celle de Villard-Benoit en août 1315, alors que les deux princes ont repris le chantier et l'armement des bâties des Allymes et de Luisandre.



Jean XXII accordant son pardon
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 863



Rendu d'enquête pour une trêve
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 863



Hommage du dauphin Humbert II au futur roi Charles V
Bibliothèque municipale de Besançon, MS 863

La paix

Le traité de Chapareillan en 1334 apporte des solutions à cette guerre interminable. Des échanges et des restitutions de châteaux, des compensations et réparations financières sont concédés de part et d'autre. Mais la paix des princes n'est pas celle de tous. Certains de leurs vassaux pour lesquels le conflit est source de richesse et de gloire continuent, en dépit des accords, les agressions et les attaques. Hugues de Genève conduit pour son propre compte plusieurs grandes chevauchées à travers la plaine de l'Ain. La réaction savoyarde mène à la bataille des Abrets et à la résolution définitive du conflit en 1355.



Jean II le Bon, roi de France, 1319-1364
Anonyme, Musée du Louvre.

En 1343, le dauphin Humbert II, très affaibli financièrement et sans descendance, est contraint de vendre sa principauté au roi de France. Celui-ci, au début de la guerre de Cent Ans, préfère signer un traité avec la Maison de Savoie et s'occuper de la menace anglaise. Le « transport du Dauphiné » se concrétise en 1349 : le Dauphiné devient l'apanage du fils aîné du roi de France, portant désormais le titre de dauphin. Si le Dauphiné demeure officiellement une principauté indépendante du royaume de France régie par ses propres coutumes, elle est toutefois rapidement assimilée au royaume.

Le traité de Paris en 1355 organise un regroupement des territoires. Le comté de Savoie abandonne tous ses biens en Viennois (Isère actuelle) contre les terres au nord du Rhône et le retour du Faucigny (Haute-Savoie actuelle) parmi ses seigneuries.

